



AFPPFC

Association
Pour la Formation Professionnelle des
Préparateurs en Pharmacie de Franche-Comté

**CFA
pharmacie
De Besançon**



**Pour
l'apprenti**

LIVRET D'ACCUEIL 2020

DES APPRENTIS



**CFA Pharmacie
de Franche-Comté**





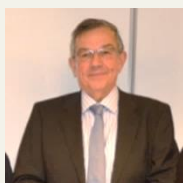
Bienvenue dans le Domaine de la pharmacie

Madame, monsieur,

C'est avec un immense plaisir que toute l'équipe et moi-même vous souhaitons la bienvenue dans notre centre de formation. Nous espérons que vous vous sentirez rapidement à l'aise dans nos locaux. Vous allez découvrir notre fonctionnement et je l'espère, vous épanouir, apprendre et faire de nouvelles connaissances qui vous permettront de travailler dans les meilleures conditions possibles. Je suis en tout cas persuadé que votre parcours de formation sera couronné de succès. Nous affichons des taux de réussites à plus de 83%.

Toute l'équipe est à votre disposition pour vous accompagner.

Le Directeur



Monsieur Alain CUSENIER
Président de l'AFPPFC



Monsieur Michel JASSEY
Directeur du CFA

Le saviez-vous ? des aides aux logement

Action logement

<https://www.actionlogement.fr/>

CONCRÉTISEZ VOS PROJETS AVEC ACTION LOGEMENT !

Vous avez moins de 30 ans, vous êtes en formation, étudiant en alternance ou jeune salarié... Action Logement vous apporte des solutions concrètes pour **vous loger** et pour vous permettre d'accomplir **vos projets professionnels**.

JE DOIS PRÉSENTER UN GARANT

Action Logement facilite mon entrée dans les lieux en **se portant garant auprès de mon bailleur**. Avec la garantie Visale, plus besoin de la caution de mes parents.

Un service en ligne, **simple, rapide et 100 % gratuit !**



J'AI BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR FINANCER MA CAUTION

Action Logement **avance mon dépôt de garantie** au moment de mon entrée dans un nouveau logement grâce à l'AVANCE LOCA-PASS*.

JE RECHERCHE UN LOGEMENT À LOUER

Action Logement me propose un **large choix de locations adaptées à ma situation** : logement social, intermédiaire ou privé, résidences temporaires*, colocation, etc.



“
Habitant *est de la Seine-et-Marne, j'ai dû trouver un logement dans les Hauts-de-Seine, proche de la fac et de mon employeur actuel. Un copain m'a parlé d'Action Logement et j'ai découvert que je pouvais bénéficier à la fois d'un garant et d'une aide pour payer mon loyer, ce qui m'a permis de trouver un studio à mi-chemin entre les deux.*
”

Nathan, 23 ans, prépare un master en alternance. Il partage son temps, entre les cours à la fac de Nanterre et son emploi, chez un concessionnaire automobile de Gennevilliers.

JE DÉMÉNAGE POUR LE TRAVAIL

Action Logement **simplifie ma mobilité : financement gratuit de mon accompagnement à la recherche d'un logement locatif** par un opérateur spécialisé de mon choix**, prêt à taux avantageux pour faciliter mon installation et couvrir mes dépenses de frais d'agence, double charge de logement, etc.



Bénéficiez de la nouvelle aide à la mobilité Action Logement : **une subvention de 1 000 € pour vous rapprocher de votre emploi ou de votre formation.**

JE SUIS EN FORMATION EN ALTERNANCE

Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de mon loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour me rapprocher de mon école ou de mon entreprise : l'AIDE MOBILI-JEUNE*.



ET SI JE DEVENAIS PROPRIÉTAIRE ?

Avec Action Logement, bénéficiez de conseils, de services, d'offres et d'aides financières : conseil en accession**, offres immobilières, prêt accession avec des conditions privilégiées...
Demandez-vous.

Être apprenti

Tout en continuant vos études, vous entrez dans la vie active en signant un contrat de travail conclu avec votre employeur.

- Vous percevez un salaire, en pourcentage du SMIC et en fonction de votre âge et de votre parcours.
- En entreprise, votre Maître d'Apprentissage vous formera et vous prendrez des responsabilités.
- Vous acquérez une expérience professionnelle que vous pouvez valoriser à l'issue de votre formation.
- Vous vous formez à la fois en Entreprise et en Centre de Formation

Votre CFA vous délivre votre carte d'étudiant des métiers : vous donne droit à des avantages et réductions.



Deux bâtiments

Bâtiment administratif et cafétéria : au 46 avenue Clemenceau



Le secrétariat ouvert de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 tous les jours de la semaine

Pas de restaurant mais un espace cafétéria vous permet de réchauffer votre repas. Vous pouvez conserver celui-ci au réfrigérateur pendant votre matinée de cours. Pensez à le déposer avant d'entrer en cours !

La cafétéria est accessible aux personnes en situation de handicap.



Bâtiment des salles de cours : au 50 avenue Clemenceau



Un espace pique-nique dans la cour intérieure du CFA

Un espace fumeur dédié

Pas de stationnement prévu pour les véhicules des apprentis excepté pour les apprentis en situation de handicap.

Les horaires du CFA - BP préparateur en pharmacie

La fréquentation des cours dispensés au C.F.A. est IMPERATIVE ET OBLIGATOIRE. Les apprentis fréquentent le C.F.A. suivant le principe de l'alternance. Le calendrier d'alternance est transmis aux apprentis et aux tuteurs.

Horaires de présence : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Les pauses ont lieu de 9h55 à 10h05 et de 14h55 à 15h05 : des distributeurs sont à votre disposition dans l'espace restauration. En dehors des heures de cours, il est interdit de rester dans les couloirs et salles de cours. Friandises et boissons devront obligatoirement être consommées avant le retour en salle de cours.

Retards et absences

- **Pour les retards :**

Le passage au niveau de l'accueil du secrétariat est obligatoire avant votre entrée en cours.

- **En cas d'absence :**

Les absences sont automatiquement signalées par l'apprenti à l'employeur. ELLES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES DANS LES 48 h PAR UN ARRET DE TRAVAIL.

Vous devez prévenir le CFA de votre absence en appelant au CFA avant 10h.

Toutes les absences injustifiées et retards sont comptabilisées administrativement et conditionnent votre inscription au diplôme.

Le livret d'apprentissage

CE LIVRET EST RENDU OBLIGATOIRE PAR LA LOI SUR L'APPRENTISSAGE

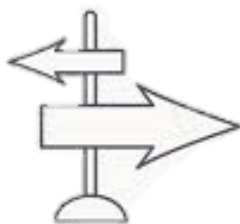
Un livret relié permettant la liaison CFA/Entreprise est remis à chaque apprenti en début de formation. Son remplissage tout au long de la formation est OBLIGATOIRE.

Il comprend le règlement intérieur qui doit impérativement être lu. Le formateur référent en vérifie la signature et le remplissage régulièrement.

Ce livret vous accompagne tout au long de votre formation. L'équipe pédagogique peut vous aider à le compléter et à comprendre son fonctionnement. Il devra être tenu à jour : partie entreprise et partie CFA. Il sera obligatoirement vérifié et signé par le maître d'apprentissage, et vos formateurs.



Guide d'accompagnement



Il est intégré dans votre livret de formation. Ce guide est le fil rouge de votre parcours de formation en entreprise.

La visite d'intégration

Elle se déroule courant octobre novembre de la première année d'apprentissage.

Un membre de l'équipe pédagogique se rend dans l'entreprise de l'apprenti pour un premier bilan avec le maître d'apprentissage et l'apprenti, sur :

- Le comportement relationnel de l'apprenti avec l'équipe, le tuteur et l'employeur.
- Son comportement au travail, en termes d'assiduité, motivation, esprit d'initiative et sur sa compréhension, sa rapidité d'exécution et son autonomie
- Tâche en entreprise point sur les missions réalisées au travail et avec les membres de l'équipe.

Si le besoin s'en ressent, d'autres visites peuvent être programmées afin d'accompagner au mieux ce début de formation



Visite pédagogique

Elle se déroule en fin de première année courant mai ou juin. Elle a pour objet de faire le bilan de l'année par rapport à l'entreprise :

- Comportement de l'apprenant dans l'entreprise (intérêt porté au travail, curiosité, activités et investissement, qualité du travail, etc.)
- Remarque et attentes de la part du tuteur par rapport au livret de formation
- Appréciation générale des compétences de l'apprenti
- Remplissage de la fiche « appréciation du tuteur sur les compétences professionnelles



**Ils sont
A votre écoute**

Votre formateur référent

Son rôle, il organise ...

L'élection des délégués de classe avec nomination des référents pour les réunions CFA (*conseil de perfectionnement, réunion de réflexion, réunion bilan, etc.*)
Le suivi du cahier de texte du groupe BP
Le suivi du livret de formation de chacun des apprenants du groupe BP
Au Conseil de classe : il rédige le compte rendu
La remontée des difficultés/problématiques des apprentis à la direction pour la mise en place d'un accompagnement
C'est l'interlocuteur qui peut être l'intermédiaire entre le pôle administratif et pédagogique, et l'entreprise

La responsable Pédagogique

La responsable pédagogique occupe une fonction d'encadrement. Dans le centre de formation, elle coordonne et anime une équipe composée de formateurs. Toutefois, sa mission est beaucoup plus vaste et se démarque par sa polyvalence. De manière générale, un responsable pédagogique va :

- orienter et conseiller son équipe pédagogique vers des méthodes d'enseignement afin d'améliorer leurs performances ;
- former son équipe aux stratégies pédagogiques ;
- recruter les membres de l'équipe pédagogique ;
- développer de nouveaux programmes de formation en fonction des besoins et des spécificités de son centre ou de son organisme ;
- accueillir les nouveaux étudiants et veiller à leur bonne intégration ;
- assurer le suivi des stages des étudiants ;
- monter des partenariats avec les entreprises locales dans le but de faciliter les stages des étudiants et de mettre en place des animations qui leur sont destinées

Le directeur

Le directeur de l'organisme de formation délivrant des formations par apprentissage, est chargé de mettre en œuvre l'ensemble des missions que doivent assurer les CFA

L'équipe Du CFA

Michel JASSEY

Directeur du CFA

Khadija AFHAMI

Cadre Pédagogique
Et référente à la mobilité

Sylvie VIDAL

Accueil
Secrétariat

Valérie TEMPESTA

Secrétaire de
Direction
Et référente « aides
aux apprentis »

Laetitia LARROCHE

Référente qualité
Et référente handicap

LES FORMATEURS

Pharmaciens

Brigitte MOUGEY

Henri FAGON

Clément PACIULLO

Carole DEBOST

Caroline Schmid

Olivier SANDOZ

Soufiane EL OUZZANI

Préparatrice DPPH

Anna KUENZI

Formatrice :

Catherine VIOLLON-ABADIE

L'équipe pédagogique est heureuse de vous accueillir et soucieuse de vous accompagner vers la réussite de votre formation. Chaque formateur est disponible pour vous écouter et vous soutenir durant les deux années de formation au centre de formation.

Autres Informations

L'AFPPFC

L'Association pour la Formation Professionnelle des Préparateurs en pharmacie de Franche-Comté est gestionnaire du centre de formation. Lors de votre inscription, vous avez souscrit une adhésion à cette association. Vous en êtes donc membre. A ce titre, vous recevrez les informations qui en émanent, notamment la convocation à l'Assemblée générale annuelle. Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas demander aux personnels du CFA.



La démarche qualité

En matière de qualité, l'un des décrets d'application de la loi du 5 mars 2014, imposait aux financeurs un « contrôle qualité » des organismes de formation. Ceux-ci pouvaient s'y soumettre via le référencement au Datadock.

L'AFPPFC est référencée au « Datadock » depuis début mai 2018. La nouvelle loi met fin à ces dispositifs, confiant à **France Compétences** le soin de définir une certification unique applicable aux acteurs de la formation.

Ainsi, le CFA devra être certifié « *qualiopi* » au 1^{er} janvier 2022. Au-delà des obligations légales, le CFA est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations réalisées. Vous serez associé par l'intermédiaire de questionnaires de satisfaction, 2 fois dans l'année.

Les Engagements

L'entreprise s'engage à ...

- Assurer à l'apprenti(e) une formation méthodique et complète dans le métier prévu au contrat. Pour cela, le chef d'entreprise s'engage notamment à faire exécuter sous sa responsabilité directe ou celle d'un salarié agréé comme formateur, les travaux faisant l'objet de la progression arrêtée d'un commun accord avec le CFA.
- Lui verser un salaire, y compris pour le temps passé au CFA
- Conformément à la législation en vigueur (sauf dérogations accordées dans certains cas par la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi), l'apprenti(e) de moins de 18 ans ne peut travailler plus de 8 heures par jour.
- Lui faire suivre tous les enseignements et activités pédagogiques du CFA dans lequel il est inscrit
- Veiller à ce que les pages du livret d'apprentissage concernant le travail en entreprise soient tenues à jour par l'apprenti et y porter les appréciations du responsable de la formation
- Veiller à ce que l'apprenti se présente à l'examen prévu.

Le CFA est tenu de ...

- Assurer aux apprentis un enseignement général technique, théorique et pratique
- Arrêter d'un commun accord avec les entreprises et dans le cadre des programmes définis sur le plan national, les Progressions de Formation Pratique
- Désigner pour chaque apprenti(e), un formateur chargé d'assurer la liaison avec le formateur en entreprise Organiser des réunions de travail avec les formateurs en entreprise
- Diffuser aux entreprises tous documents pédagogiques pouvant aider celles-ci à assurer une bonne formation pratique
- Fournir sur le livret d'apprentissage, tous renseignements permettant à l'entreprise et aux parents de suivre l'assiduité, le travail et les résultats de l'apprenti(e)
- ✚ Veiller à ce que l'apprenti(e) s'inscrive en temps voulu à l'examen prévu en fin de contrat

Les outils numériques



Le CFA de pharmacie est doté d'un outil pédagogique N°1 au niveau européen.



FONDÉ EN 1999, ITSLEARNING EST UN ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) PÉDAGOGIQUE POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, DE LA MATERNELLE AU SUPÉRIEUR. ITSLEARNING PROPOSE UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE PERMETTANT DE MODERNISER L'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL ET DE LE RECENTRER SUR LES BESOINS DES ÉLÈVES.

Notre ENT a une vocation pédagogique forte :

- Diversification et modernisation des pratiques pédagogiques (individualisation des parcours, classes inversées, etc.)
- Gestion de la différenciation
- Outil de création et de médiatisation de contenus
- Gestion de ressources sur étagère
- Gestion des compétences (intégration de référentiels métiers, disciplinaires ou de savoir-être)
- Décloisonnement de l'apprentissage
- Lien avec le service administratif

Pour tout problème de connexion : contacter
Mme AFHAMI 03.81.82.62.46

formation.cfapharma@gmail.com

Un logiciel de mind mapping

MindView est un logiciel de mind mapping professionnel qui vous permet d'effectuer des sessions de brainstorming visuelles, puis d'organiser et de présenter vos idées.

Pour la réussite de mon diplôme et de ma future vie professionnelle,

Je soussigné, Nom, Prénom.....

M'engage à :

- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du CFA
- Ne pas utiliser mon téléphone portable pendant les cours
- Prendre soin du matériel confié et des locaux
- Respecter les personnels ainsi que les apprenti(e)s du CFA
- Porter une tenue professionnelle appropriée et maintenue propre
- Apporter mon matériel scolaire : stylos, classeurs, feuilles, paires de ciseaux, colle, règle, calculatrice, etc...
- Suivre les enseignements et activités pédagogiques du CFA auxquels je suis inscrit
- Effectuer les travaux prévus pour la progression de ma formation
- Respecter les consignes données par les enseignants et accomplir le travail demandé dans sa totalité
- Être attentif, participatif et m'intéresser à mon travail
- Tenir à jour mon livret d'apprentissage, veiller à ce qu'il soit rempli et visé régulièrement par les formateurs du CFA et le tuteur à la pharmacie.

Fait à _____,

Signature de l'apprenti(e)

Les formateurs s'engagent à faire respecter cette charte dans le but de donner le maximum de chances aux apprenti(e)s désireux de réussir leurs diplômes et leur vie professionnelle.

L'équipe pédagogique

Accès au CFA



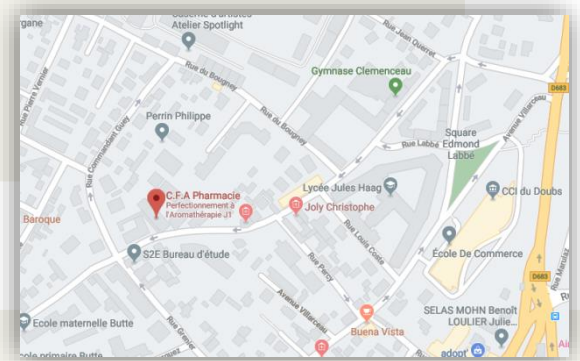
Arrêt « DAVID » de la ligne 10



L'avenue Clemenceau est en sens unique sur la partie desservant le CFA. Le stationnement des voitures se fait dans l'avenue – pas de stationnement spécifique.



Stationnement des vélos : un parking à vélos et motos est à votre disposition sur le parking de stationnement des formateurs.



En cas de problème

Appeler l'accueil du CFA 03 81 82 16 71

Entre 7h30 et 17h30

La secrétaire prendra votre demande en compte et transmettra aux personnes concernées.

Vous pouvez aussi envoyer un mail :

informations.cfapharma@gmail.com